

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 216 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Ami, entends-tu ? (3e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Ami, entends-tu ? (3e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Ami, entends-tu ? 25 rue des Fontaines du Temple 75003 PARIS une convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 30.000 euros est attribuée à l'association Ami, entends-tu ? ; 182336 / 2015_00272 et 2015_05375.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, ainsi répartie :

20.000 euros nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions au titre de la mémoire.

10.000 euros nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002 : Provision pour subventions au titre du patrimoine.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO